LES VOYAGES
La Libre

LONDRES

Exposition événement
“Van Eyck : les portraits”

La Libre Art

Du 2 au 3 avril 2027



Preference

DEUX EXPOSITIONS HISTORIQUES AU CŒUR DE LONDRES

À l'occasion de ce séjour culturel de deux jours, découvrez deux expositions exceptionnelles dans les musées emblématiques de Londres.

Au British Museum, admirez la célèbre Tapisserie de Bayeux, exceptionnellement présentée à Londres de novembre 2026 à juillet 2027. Une occasion rare de redécouvrir l'histoire de la conquête de l'Angleterre en 1066.

À la National Gallery, découvrez pour la première fois réunis l'ensemble des portraits connus de Jan Van Eyck, dont le célèbre Portrait des époux Arnolfini. Une exposition historique consacrée à l'un des grands maîtres de la peinture flamande, disponible jusque mi-avril 2027.

Votre séjour sera accompagné par notre guide-accompagnateur Stéphane Colin.

LES POINTS FORTS DE CE VOYAGE

EXPERIENCE UNIQUE – VAN EYCK

La visite de l'exposition "Van Eyck : the Portraits", les neuf portraits réunis pour la toute première fois en un même lieu.

EXPERIENCE UNIQUE – TAPISSERIE

La visite de l'exposition "La Tapisserie de Bayeux", pour la toute première fois de retour en Angleterre depuis sa création.

TRANSPORTS

Vivez l'expérience londonnienne en empruntant leurs fameux métros pour rejoindre les lieux de visite.

Les transferts aller-retour gare St-Pancras - hôtel seront effectués en véhicule privé.

LOGEMENT

Nuit dans un hôtel 4 idéalement situé près de Trafalgar Square, au coeur du centre de Londres.*

ACCOMPAGNEMENT & CONFÉRENCE

L'accompagnement professionnel de Bruxelles à Bruxelles par votre guide-conférencier Stéphane Colin.

PRIX PRESTO

Un prix préférentiel (- 100 €) pour toute inscription avant le 31/12 soit : 995 €





CARTOGRAPHIE



VOTRE PROGRAMME

VENDREDI 2 AVRIL
BRUXELLES LONDRES

En matinée, rencontre avec votre guide-conférencier et départ de la gare de Bruxelles-Midi pour embarquer à bord du train Eurostar à destination de Londres St Pancras.

Arrivée à la gare de Londres St Pancras et transfert privé vers l'hôtel pour y déposer les bagages.

Première découverte de Londres en vous baladant dans les rues de la capitale anglaise avec votre guide-conférencier.

Déjeuner libre.

En début d'après-midi, direction le **British Museum** en transport en commun pour la visite libre de **l'exposition Tapisserie de Bayeux**.

> *Fondé en 1753, le British Museum est l'un des plus prestigieux musées au monde. Ses collections, riches de plusieurs millions d'objets, retracent l'histoire des civilisations, de la Préhistoire à nos jours.*
>
> *L'événement phare de 2026-2027 est sans conteste la* ***présentation de la Tapisserie de Bayeux.*** *Conservée habituellement en Normandie,* ***cette œuvre majeure du XIe siècle est exceptionnellement exposée à Londres pour la première fois en Angleterre depuis près de 1 000 ans.***
>
> *Longue de près de 70 mètres, la Tapisserie raconte en 58 scènes les événements qui conduisirent à la conquête normande de l'Angleterre par Guillaume le Conquérant et à la célèbre bataille de Hastings en 1066. Ses broderies offrent également un précieux témoignage sur la société médiévale : costumes, navires, chevaux, armes, architecture et vie quotidienne prennent vie au fil du récit.*
>
> *Cette présentation exceptionnelle permet d'approcher l'un des témoignages historiques les plus fascinants du Moyen Âge et de découvrir, à travers une œuvre d'art d'une remarquable richesse narrative, les origines d'un tournant majeur de l'histoire anglaise.*

Ensuite, **visite commentée des salles consacrées à l'histoire de l'Angleterre de 300 à 1100, notamment le fabuleux trésor du narive-tombe anglo-saxon de Sutton Hoo.**

Retour à l'hôtel The Clermont Charing Cross 4* et installation (1 nuit).

Dîner dans un restaurant local et nuit à l'hôtel.









SAMEDI 3 AVRIL
LONDRES BRUXELLES

Après le petit déjeuner, courte promenade jusqu'à **Trafalgar Square**, l'une des places les plus emblématiques de Londres, **où se dresse la prestigieuse National Gallery. Visite libre de l'exposition Van Eyck.**

Intitulée "Van Eyck: The Portraits", cette exposition réunira pour la toute première fois les portraits peints conservés de l'artiste, exceptionnellement rassemblés à Londres pour cette occasion unique.

Au fil des œuvres, le visiteur découvre le regard d'un peintre dont la précision et l'attention portée au moindre détail ont profondément renouvelé l'art du portrait. Visages, regards, textures des étoffes, bijoux ou encore subtilités de la peau témoignent d'un réalisme saisissant, donnant à ces personnages peints il y a près de six siècles une présence étonnamment contemporaine.

L'exposition permettra notamment de retrouver le célèbre Portrait des époux Arnolfini, chef-d'œuvre emblématique de la National Gallery, présenté exceptionnellement aux côtés d'un autre portrait représentant probablement le même personnage. La présentation de l'autoportrait de Jan Van Eyck, à côté de celui de son épouse Marguerite, offre un regard privilégié sur le peintre flamand et son entourage.

La réunion exceptionnelle de 9 portraits de Jan Van Eyck, sur la vingtaine de tableaux connus, permet de mieux comprendre la technique et l'univers du peintre, ainsi que l'émergence d'une nouvelle conception du portrait réaliste où l'individu, son caractère et son identité prennent une place centrale. Une exposition rare et particulièrement précieuse, à découvrir à Londres pour un rendez-vous unique avec l'un des grands génies de la peinture des anciens Pays-Bas bourguignons à l'époque de Philippe le Bon. .

Continuation des visites de la galerie avec comme fil rouge **"l'art du portrait des grands artistes depuis le 15e siècle",** avec votre guide-conférencier.

Déjeuner libre.

Retour à l'hôtel pour récupérer les bagages et transfert privé jusque la gare St-Pancras internationale.

Embarquement à bord du train Eurostar à destination de la Gare de Bruxelles-Midi.

Arrivée à Bruxelles-Midi en soirée.

– FIN DE VOTRE SEJOUR –

HEBERGEMENT

THE CLERMONT CHARING CROSS HOTEL 4* (NORMES LOCALES)

NOMBRE DE NUITEES : 1

Au cœur de Londres, sur le prestigieux Strand, The Clermont London, Charing Cross s'impose comme une adresse de charme, idéale pour vivre la capitale dans un cadre élégant et raffiné. Installé dans un remarquable édifice victorien, l'hôtel marie avec subtilité le caractère historique de Londres à un confort contemporain soigneusement pensé. Sa situation privilégiée, à proximité immédiate de Trafalgar Square, de Covent Garden et des théâtres du West End, permet de découvrir les grands lieux de la capitale à pied et de profiter pleinement de l'effervescence londonienne.

Derrière sa façade historique, l'hôtel dévoile des espaces élégants où se mêlent détails architecturaux d'époque et touches contemporaines, dans une atmosphère à la fois chaleureuse et sophistiquée. Son emplacement, directement à Charing Cross, constitue également un véritable atout pour rejoindre aisément les différents quartiers de Londres et poursuivre les découvertes au fil du séjour. Après une journée consacrée aux musées, au patrimoine et aux trésors culturels de la capitale, on apprécie de retrouver cette adresse confortable et paisible, véritable parenthèse au cœur de la ville.











REMARQUES IMPORTANTES

Pour participer à ce voyage, les citoyens belges doivent être en possession d'un **passeport valide pendant la durée du séjour**. Pour les autres nationalités, veuillez contacter votre ambassade.

Les citoyens belges doivent être en possession d'une **ETA (autorisation de voyage électronique)** pour voyager au Royaume-Uni (+/- 20£). Nous vous assisterons pour cette démarche en vous envoyant un document explicatif quelques semaines avant le départ.

Attention, les déplacements à pied et en métro vers les musées ainsi que les stations debout dans les musées demandent une bonne aisance de mobilité.

Les billets des expositions sont très demandés - afin de pouvoir garantir l'accès aux expositions, nous vous invitons à vous inscrire dans les meilleurs délais. La réalisation du voyage reste sous réserve de l'obtention des billets d'entrée, notamment ceux du British Museum, dont la mise en vente est prévue en janvier. Si le programme vous intéresse, nous vous invitons donc à vous inscrire dès que possible et certainement avant le 31 décembre 2026 (ceci vous permettra également de bénéficier du prix presto).

Les photos sont présentées à titre illustratif et sont non contractuelles.

LE PRIX

SUR BASE DE MINIMUM 20 PARTICIPANTS

☐ **PRESTO JUSQU'AU 31/12**	PAR PERS. EN CHAMBRE DOUBLE :	**995 €**
☐ **A PARTIR DU 01/01**	PAR PERS. EN CHAMBRE DOUBLE :	**1.095 €**
☐ LE SUPPLEMENT SINGLE :	**250 €**	

CE PRIX COMPREND

- Les transferts aller-retour Bruxelles-Londres en Eurostar "standard"
- Les transferts aller-retour gare St-Pancras/hôtel en véhicules privés
- Le logement et les petits déjeuners dans l'hôtel mentionné ou similaire
- Le dîner du 2 avril
- Les entrées aux expositions "Tapisserie de Bayeux" & "Van Eyck : The portraits"
- Toutes les visites et excursions mentionnées au programme
- Les services d'un guide-conférencier francophone*
- Les audioguides
- La prime du Fonds de Garantie
- La TVA et les taxes d'application

*sous toute réserve d'impondérable indépendant de notre volonté.

CE PRIX NE COMPREND PAS

- L'ETA (+/- 20£)
- Les déjeuners et le dîner du 3 avril
- Les boissons, les différents pourboires et les dépenses personnelles
- Les assurances
- Les droits de photos et de vidéo sur les sites

Les prix sont calculés de bonne foi sur base des tarifs et de la TVA en date 27/11/26

INSCRIPTION AU VOYAGE A FORFAIT:

EXPOSITION ÉVÉNEMENT "VAN EYCK : LES PORTRAITS" À LONDRES LA LIBRE ART - DU2 AU 3 AVRIL 2027

Je, soussigné (e),

NOM : _____ PRENOM : _____

ADRESSE : _____

CODE POSTAL : _____ LOCALITE : _____

TELEPHONE : _____ GSM 1 : _____ GSM 2 : _____

ADRESSE E-MAIL (PASSAGER 1) : _____

ADRESSE E-MAIL (PASSAGER 2) : _____

RESERVE _____ PLACE (S) POUR LE VOYAGE EN REFERENCE

DONNEES PASSAGER N°1 (en lettres capitales telles que mentionnées sur le document d'identité)

NOM : _____ PRENOM : _____ M./ Mme / Melle (barrez la mention inutile)

DATE DE NAISSANCE : _____ NATIONALITE : _____

N° DE PASSEPORT : _____

DATE D'EMISSION : _____ DATE D'EXPIRATION : _____

DONNEES PASSAGER N°2 (en lettres capitales telles que mentionnées sur le document d'identité)

NOM : _____ PRENOM : _____ M./ Mme / Melle (barrez la mention inutile)

DATE DE NAISSANCE : _____ NATIONALITE : _____

N° DE PASSEPORT : _____

DATE D'EMISSION : _____ DATE D'EXPIRATION : _____

TYPE DE CHAMBRE: ☐ DOUBLE (1 LIT) ☐ TWIN (2 LITS) ☐ DOUBLE (à partager) ☐ SINGLE

LE PRIX*

☐ **PRESTO JUSQU'AU 31/12** PAR PERS. EN CHAMBRE DOUBLE : **995 €**

☐ **A PARTIR DU 01/01** PAR PERS. EN CHAMBRE DOUBLE : **1.095 €**

☐ LE SUPPLEMENT SINGLE : **250 €**

*Taxes aériennes incluses - sous réserve de modification par la compagnie aérienne jusqu'à l'émission des billets

INSCRIPTION AU VOYAGE A FORFAIT :

EXPOSITION ÉVÉNEMENT "VAN EYCK : LES PORTRAITS" À LONDRES
LA LIBRE ART - DU2 AU 3 AVRIL 2027

OPTION : ASSURANCE (XPLORASSUR)

☐ **JE SOUHAITE SOUSCRIRE A L'ASSURANCE :**

- ☐ **ANNULATION (hors Covid)**
  Prime de 4% sur l'ensemble de mon dossier
- ☐ **MULTIRISQUE ÉPIDÉMIES** (annulation + bagages + assistance rapatriement + épidémies dont Covid)
  Prime de 5,76% sur l'ensemble de mon dossier
- ☐ **ASSISTANCE PLUS** (bagages + assistance rapatriement)
  Prime de 2% sur l'ensemble de mon dossier
- ☐ **COMPLÉMENTAIRE CARTE BANCAIRE*** (annulation + bagages + assistance rapatriement)
  Prime de 2,90% sur l'ensemble de mon dossier

  *UNIQUEMENT VALABLE POUR LES CARTES GOLD MASTERCARD ET VISA PREMIER, DÉLIVRÉES PAR UNE BANQUE BELGE, FRANÇAISE OU SUISSE. TOUT AUTRE TYPE DE CARTE BANCAIRE EST EXCLU.

☐ **JE NE SOUHAITE PAS Y SOUSCRIRE**

PAIEMENT

UN ACOMPTE DE 30% est payable à la réservation.

Si vous souscrivez à l'assurance, merci de bien vouloir ajouter le montant total de la prime d'assurance aux 30% d'acompte.

Le solde du dossier est payable au plus tard pour le : **3 mars 2027**

Compte bancaire KBC au nom de Travel Team Consult And Representative SA

IBAN : BE92 7440 6349 9223

SWIFT/BIC : KREDBEBB

REFERENCE : Van Eyck - D.4136

En cas de paiement par carte de crédit, seules les cartes VISA et MASTERCARD sont acceptées.

Par la présente, je souscris un contrat de voyage à forfait selon les conditions particulières de vente de Travel Team Consult & Représentative S.A. (ci-joint) et selon les conditions générales de vente de la commission de litiges voyages à forfait (disponible à la demande avec le formulaire d'information standard B).

En cas de souscription à l'assurance, je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales et particulières du contrat.

J'autorise Preference - Travel Team consult & représentative S.A. à utiliser mes données personnelles du présent formulaire pour le bon suivi de mon inscription au voyage et j'accepte d'être tenu informé des différents produits ou promotions par email et/ou par poste.

Fait à _____ **, le** _____

SIGNATURE POUR ACCORD :

_____

A renvoyer chez :

***Preference* - Travel Team (Lic. A 1652)**
Rue des Francs 79, boîte 4 - 1040 Bruxelles
Lundi au vendredi : 9h – 17h (sur rendez-vous)
Tel : 02/647 30 00
info@preference.be | www.preference.be

CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTES DE VOYAGES A FORFAIT DE TRAVEL TEAM CONSULT AND REPRESENTATIVE S.A – PREFERENCE

La loi du 1er décembre 2017, régissant le contrat de voyages à forfait, est d'application pour les présentes conditions particulière de vente. Dans le présent texte, TRAVEL TEAM CONSULT AND REPRESENTATIVE, S.A. est appelé « l'organisateur » et le client est appelé « voyageur ».

1. CONTRAT DE VOYAGES A FORFAIT : INFORMATIONS PAR L'ORGANISATEUR

Les offres de voyages de l'organisateur sont rédigées de bonne foi en fonction des données disponibles lors de la rédaction. L'organisateur se réserve le droit de corriger les erreurs matérielles manifestes dans les informations fournies. Il y a acceptation explicite par les parties pour spécifier que les informations précontractuelles peuvent être modifiées avant la conclusion du contrat. Les informations données par téléphone par les préposés de l'organisateur sont toujours données sous réserve.

2. PRIX ET MODALITES DE PAIEMENT

A l'acceptation par le voyageur du contrat de voyage, un acompte de minimum 30% du prix du voyage total sera demandé au voyageur.

En fonction du montant et/ou de la nature du voyage, un second acompte pourra être demandé par l'organisateur. Le solde sera payable au plus tard 30 jours avant le départ du voyage. Les documents de voyage ne seront délivrés qu'après règlement du solde du prix total du voyage.

3. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR

Le voyageur peut résilier le contrat de voyage à tout moment avant le début du voyage à forfait sous réserve de payer à l'organisateur des frais de résiliation fixés forfaitairement comme suit :

Jusqu'à 90 jours avant le départ :	30 % du prix total du voyage
De 89 à 60 jours avant le départ :	50 % du prix total du voyage
De 59 à 46 jours avant le départ :	75 % du prix total du voyage
De 46 à 0 jours avant le départ :	le prix total du voyage

L'annonce de cette résiliation par le voyageur doit parvenir à l'organisateur par lettre recommandée ou par email et prend effet le jour même ou le premier jour ouvrable suivant la date de l'annonce, compte tenu des horaires de bureau de l'organisateur (du lundi au vendredi, jours fériés exclus) en ce qui concerne la détermination de date de résiliation. Lorsque le voyage a débuté, il n'y a plus aucun remboursement possible. Tout voyage interrompu ou abrégé pour quelque cause que ce soit, ne donne lieu à aucun remboursement.

4. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR

L'organisateur de voyage peut résilier le contrat de voyage à forfait si le nombre de personnes inscrites pour le voyage à forfait est inférieur au nombre indiqué dans le contrat. Dans ce cas, l'organisateur se doit de notifier la résiliation du contrat au voyageur, au plus tard vingt jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de plus de six jours ou dans le délai de sept jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de deux à six jours.

5. MODIFICATIONS DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR

L'organisateur se réserve le droit d'effectuer des modifications mineures au contrat de voyage dans les limites fixées dans l'article 24 al. 2 et 3 de ladite loi. Conformément aux articles 19 à 23 de la loi relative à la vente de voyages à forfait publiée le 1/12/2017, l'organisateur se réserve le droit de modifier à la hausse ou à la baisse les prix du contrat, après sa conclusion et dans les modalités prévues par ladite loi.

En ce qui concerne des modifications significatives apportées par l'organisateur, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de ladite loi (document à disposition du voyageur).

6. CESSION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR A UN TIERS

En ce qui concerne la cession du contrat de voyageur par le voyageur à un tiers, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de ladite loi (document à disposition du voyageur).

7. CARNET DE VOYAGE

Ce document final avant le départ du voyage fait partie intégrante du contrat de voyage. Il contient les dernières mises-à-jour des informations du voyage sauf informations communiquées en toute dernière minute provenant d'une source extérieure à l'organisateur.

Dans ce carnet figureront le nom et le n° de téléphone du responsable auquel le voyageur se référera en cas de problème et/ou de non-conformité.

Le voyageur sera tenu d'accepter que l'ordre dans lequel se dérouleront les visites peut changer par rapport au texte du carnet selon le conseil avisé du guide, au courant des circonstances locales l'exigeant éventuellement.

En ce qui concerne l'hébergement au cours des circuits organisés, sauf indication contraire, les chambres sont réservées en catégorie standard dans les hôtels mentionnés ou similaires. L'organisateur ne peut être tenu responsable d'éventuels inconvénients rencontrés concernant la chambre ou inhérents à la gestion hôtelière de l'établissement choisi. L'organisateur ou son délégué veilleront toutefois toujours à transmettre les demandes spécifiques au préalable et à solutionner les problèmes éventuellement rencontrés lors du séjour.

8. DOCUMENTS DE VOYAGE

Le voyageur doit, au départ du voyage, être en possession des documents nécessaires pour le voyage : passeport en état de validité, carte d'identité en cours de validité, visa, carte de vaccination si nécessaire. L'organisateur ne peut être tenu pour responsable de cette sorte de manquement éventuel.

9. HORAIRES DE VOLS ET SIEGES DANS L'AVION

Les horaires de vols sont communiqués sous réserve de changement par la compagnie aérienne opérant. L'organisateur, recevant du voyageur la demande de pré-réservation de place spécifique dans l'avion, ne peut la garantir formellement. La plupart des compagnies aériennes ne confirment jamais la pré-réservation de sièges dans l'avion et se réservent le droit de modifier toute pré-réservation de sièges à tout moment et sans préavis.

10. CONSCIENCE DES RISQUES

Le voyageur participant à un voyage de groupe doit être conscient, en fonction des informations fournies par l'organisateur, qu'un circuit peut comporter certains dangers dus au hasard mais aussi aux modes de déplacement, à la nature imprévisible, au relief escarpé ou à l'isolement de certaines contrées, aux maladies tropicales, au climat changeant etc. sans que cette liste ne soit exhaustive. Le voyageur a l'obligation de s'informer sur les conditions de santé de la destination.

11. PLAINTES ET LITIGES

Tout litige porté à la connaissance de l'organisateur, par lettre recommandée ou par email dans les 15 jours du retour et ne pouvant être tranché à l'amiable entre parties, sera soumis à la Commission de litiges Voyage ou, si c'est la volonté du voyageur, soumis au tribunal compétent de l'arrondissement judicaire de Bruxelles de rôle linguistique français.

12. ASSURANCE CONTRE L'INSOLVABILITE FINANCIERE

L'organisateur a souscrit une assurance couvrant ses clients contre sa propre insolvabilité financière auprès du Fonds de Garantie Voyages :

Assuré contre l'insolvabilité financière
par le Fonds de Garantie Voyages®
www.gfg.be

01/07/2018 Lic Cat A 1652

Assurance Voyage

Document d'information sur le produit d'assurance

Compagnies : Mutuaide Assistance, Agrément N°4021137 – Entreprises d'assurance agréées en France et régies par le Code des assurances français

Produit : INDIVIDUEL CONFORT Belgique N°5800

Mutuaide

Ce document est une présentation synthétique des principales caractéristiques du produit. Il ne prend pas en compte vos besoins et demandes spécifiques. Vous trouverez l'information complète sur ce produit dans la documentation pré contractuelle et contractuelle.

De quel type d'assurance s'agit-il ?

INDIVIDUEL CONFORT Belgique est un contrat d'assurance destiné aux voyageurs dont l'objet est de couvrir les Assurés à l'occasion et au cours de leur voyage.

Qu'est-ce qui est assuré ?

L'assuré peut être couvert par l'une ou plusieurs des garanties suivantes selon la formule souscrite.

FORMULE « ANNULATION » :

✓ **ANNULATION DE VOYAGE**
Jusqu'à 20 000 € par personne
- Annulation maladie grave, accident corporel grave ou décès
- Annulation tout sauf
- Annulation toutes causes

FORMULE « ASSISTANCE PLUS » :

✓ **BAGAGES**
Jusqu'à 1 500 € par personne

✓ **ASSISTANCE RAPATRIEMENT**
- Rapatriement
- Frais médicaux
- Retour prématuré
- Prolongation du séjour
- Frais de recherche et de secours

✓ **FRAIS D'INTERRUPTION DE SEJOUR**
Jusqu'à 15 000 € par personne et 100 000 € par évènement

✓ **INDIVIDUELLE ACCIDENT DE VOYAGE**
« Décès » Jusqu'à 15 000 € par personne

FORMULES « MULTIRISQUE » ET « COMPLEMENTAIRE CARTE BANCAIRE » :

✓ **ANNULATION DE VOYAGE**

✓ **BAGAGES**

✓ **ASSISTANCE RAPATRIEMENT**

✓ **FRAIS D'INTERRUPTION DE SEJOUR**

✓ **INDIVIDUELLE ACCIDENT DE VOYAGE**

FORMULE « MULTIRISQUE AVEC EXTENSION EPIDEMIE » :

✓ **Ensemble des garanties de la Formule « MULTIRISQUE »**

✓ **ANNULATION DE VOYAGE**
- Annulation pour maladie grave suite à épidémie ou pandémie
- Annulation pour refus d'embarquement à l'aéroport, à la gare ferroviaire, à la gare routière ou portuaire de départ suite à prise de température
- Annulation en cas d'absence de vaccination contre le Covid 19

✓ **ASSISTANCE RAPATRIEMENT**
- Rapatriement (y compris en cas de maladie liée à une épidémie ou une pandémie)
- Téléconsultation avant départ
- Frais hôteliers suite à mise en quarantaine
- Soutien psychologique suite à mise en quarantaine
- Retour impossible
- Prise en charge d'un forfait téléphonique
- Valise de secours
- Garanties assistance complémentaire aux personnes en cas d'épidémie ou de pandémie

Qu'est-ce qui n'est pas assuré ?

× **Les conséquences de la défaillance de l'organisateur de voyage**
× **Les guerres civiles ou étrangères, les émeutes, actes de terrorisme, insurrections, mouvements populaires, rixes**
× **Les conséquences de la désintégration du noyau atomique ou toute irradiation provenant d'une source d'énergie présentant un caractère de radioactivité,**
× **Sauf dérogation : un tremblement de terre, une éruption volcanique, un raz de marée, une inondation ou n cataclysme naturel sauf dans le cadre des dispositions résultant de la Loi N°82-600 du 13 juillet 1982 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles,**

Y a-t-il des exclusions à la couverture ?

Les principales exclusions du contrat

! **Les frais engagés sans l'accord préalable du Service Assistance,**
! **Les conséquences des états alcooliques et la Consommation de drogues, de toute substance stupéfiante mentionnée au Code de la Santé Publique, de médicaments et traitements non prescrits par un médecin,**
! **Les maladies préexistantes diagnostiquées et/ou traitées ayant fait l'objet d'une hospitalisation dans les six mois précédant la demande d'assistance.**

Le contrat comporte par ailleurs certaines restrictions

! **Le contrat doit être souscrit le jour de la réservation du voyage ou, au plus tard, la veille du 1er jour d'application du barème de frais d'annulation,**
! **Pour la garantie « Annulation de voyage », pour toute souscription postérieure à la date d'inscription au voyage, un délai de carence de 4 jours sera applicable à compter de la date de souscription du contrat.**
! **Pour les garanties Responsabilité civile à l'étranger et Individuelle Accident, l'assuré doit être domicilié en Europe ou Suisse.**

Où suis-je couvert(e) ?

Les garanties s'appliquent dans le monde entier.

Quelles sont mes obligations ?

- A la souscription du contrat
L'Assuré est tenu de régler la cotisation.
L'Assuré est tenu de répondre exactement aux questions posées par l'Assureur notamment dans le formulaire de déclaration lui permettant d'apprécier les risques pris en charge.

- En cas de sinistre
- Au titre des garanties d'assurance, l'Assuré doit déclarer son sinistre dans les 5 jours ouvrés à partir du moment où il a connaissance du sinistre.
- Au titre des prestations d'assistance, l'Assuré doit contacter le plateau d'assistance et obtenir son accord préalable avant de prendre toute initiative ou d'engager toute dépense.
Dans tous les cas, l'Assuré est tenu de fournir à l'Assureur toutes pièces et documents justificatifs nécessaires à la mise en œuvre des garanties d'assurance et des prestations d'assistance prévues au contrat.

Quand et comment effectuer les paiements?

La cotisation est payable à la souscription du contrat, par tout moyen de paiement accepté par l'agence de voyage.

Quand commence la couverture et quand prend-elle fin ?

Début de la couverture
Les garanties « Annulation de voyage » prennent effet le jour de la souscription du présent contrat.
Toutes les autres garanties prennent effet le jour du départ en voyage (lieu de convocation de l'organisateur à l'aller).

Droit de renonciation
Conformément à l'article L112-10 du Code des Assurances, l'Assuré qui souscrit à des fins non professionnelles un contrat d'assurance, s'il justifie d'une garantie antérieure pour l'un des risques couverts par ce nouveau contrat, peut renoncer à ce nouveau contrat, sans frais ni pénalités, tant qu'il n'a pas été intégralement exécuté ou que l'Assuré n'a fait intervenir aucune garantie, et dans la limite d'un délai de quatorze jours calendaires à compter de la conclusion du nouveau contrat.

Fin de la couverture
Les garanties « Annulation de voyage » expirent le jour du départ en voyage (lieu de convocation de l'organisateur à l'aller).
Toutes les autres garanties expirent le dernier jour du voyage (lieu de dispersion du groupe), avec une durée maximale de 90 jours consécutifs.

Comment puis-je résilier le contrat ?

La résiliation du contrat n'est pas autorisée.